

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL  
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit le 25 juin, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant établi en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 19 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :

M. WEYN, Maire  
MM. MASSEIN, BOQUET, BOUTROUE, ROSE-MASSEIN, CYGANIK, DHEILLY, PITKEVICHT, Adjoints au Maire  
MM. GOSSART, CARON, DESCAUCHEREUX, ADJOU DJ, RUHAUT, FETOUM, BOUTI, DAVID, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHARKI à M. MASSEIN  
Mme VAN OVERBECK à Mme GOSSART  
M. DESCAMPS à Mme BOQUET  
Mme POIRET à Mme BOUTROUE  
M. GERVAIS à M. WEYN  
Mme RODRIGUEZ à Mme ROSE-MASSEIN

Absents excusés :

MM. DUDON, TOURE, DE CAMPOS, MATADI-NSEKA, MENDY, NOEL, BONORON

Un scrutin a eu lieu et Mme GOSSART a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1 - Décision Modificative n°1
- 2 - Apurement des biens
- 3 - Revalorisation des tarifs municipaux : location de salles, cimetière, allocation de naissance, photocopies noir et blanc, liste électorale, recueil des actes administratifs, bibliothèque
- 4 - Tarifs 2019 de la taxe locale sur la publicité extérieure
- 5 - Modification du règlement de l'Accueil de Loisirs
- 6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à ATTAC OISE
- 7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage Villers-Saint-Paul / Hambergen
- 8 - Avis du Conseil Municipal sur l'ouverture à titre exceptionnel du magasin LIDL situé sur la commune les dimanches 23 et 30 décembre 2018
- 9 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'équipement du multi-accueil « Maison des lutins »
- 10 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'équipement du multi-accueil « Maison des lutins »
- 11 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour les travaux dans les bâtiments communaux
- 12 - Mise en souterrain B.T./E.P./F.T. rue Pasteur
- 13 - Marché d'entretien de chauffage – Avenant n°1 au marché n°2014/06
- 14 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- 15 - Adhésion à l'ADICO pour l'accompagnement à la protection des données
- 16 - Liquidation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
- 17 - Palestine, halte au massacre !
- 18 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1****1**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2018 relative à l'adoption du Budget Primitif 2018 de la commune,

- OPERATIONS PATRIMONIALES 2017 sur 2018

Considérant que les subventions et fonds d'investissement reçus, servant à financer un équipement devant être amortis, sont qualifiés de subventions et fonds transférables et imputés en recettes au compte 131 ou 133,

Considérant que les subventions, ci-dessous, reçues en 2017, ont fait l'objet d'une imputation erronée, et doivent être modifiées par des opérations patrimoniales.

DESIGNATION	MONTANT	IMPUTATION
Remplacement jeux accueil loisirs P. Perret	8 446,00	63-1328-65
Subventions équipements Maison des Lutins	20 134,00	64-1328-63
Subventions équipements Maison des Lutins	4 253,00	64-1328-63
Subventions équipements informatiques et numériques dans les écoles	10 250,80	20-1328-39
Subvention caméras police	400,00	112-1328-12
	<b>43 483,80</b>	

Considérant la nécessité d'inscrire au Chapitre 041 les crédits nécessaires aux diverses opérations patrimoniales (Opération d'ordre en section d'investissement),

Il convient d'ouvrir les crédits aux lignes suivantes, sans effet sur la trésorerie, le budget réel, et l'équilibre budgétaire.

DM N°1	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Chapitre 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES</b>		
63-13186-65	Sub investissement rattachées aux actifs AMORTISSABLES		8 446,00
64-1318-63	Sub investissement rattachées aux actifs AMORTISSABLES		20 134,00
64-1318-63	Sub investissement rattachées aux actifs AMORTISSABLES		4 253,00
20-1311-39	Sub investissement rattachées aux actifs AMORTISSABLES		10 250,80
112-1311-12	Sub investissement rattachées aux actifs AMORTISSABLES		400,00

<b>Chapitre 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES</b>		
63-1328-65 Sub investissement rattachées aux actifs NON AMORTISSABLES	8 446,00	
64-1328-63 Sub investissement rattachées aux actifs NON AMORTISSABLES	20 134,00	
64-1328-63 Sub investissement rattachées aux actifs NON AMORTISSABLES	4 253,00	
20-1328-39 Sub investissement rattachées aux actifs NON AMORTISSABLES	10 250,80	
112-1328-12 Sub investissement rattachées aux actifs NON AMORTISSABLES	400,00	
<b>Totaux chapitre 041</b>	<b>43 483,80</b>	<b>43 483,80</b>

- REPRISE (AMORTISSEMENTS) DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS TRANSFERABLES

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une reprise des subventions transférables reçues au compte de résultat,

Considérant que cette reprise impérative consiste en un amortissement « à l'envers » par rapport à l'amortissement des biens réalisés ou acquis à l'aide des subventions et fonds transférables,

Considérant que cette reprise s'effectue sur le même nombre d'années que le bien acquis, à savoir dans notre cas de 2 à 5 ans,

Considérant la nécessité d'inscrire au chapitre 040 et chapitre 041 les crédits nécessaires aux diverses opérations de reprises,

Il convient d'ouvrir les crédits aux lignes suivantes :

DM N°1	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre section		
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
63-13918-65	Sub CAF Remplacement jeux accueil loisirs EPP	1 689,00	
63-13918-64	Sub CAF Equipements Maison des Lutins	6 152,00	
112-13911-12	Sub Etat Caméras Police	200,00	
20-13911-39	Sub Etat Equipements informatiques et numériques dans les écoles	2 050,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 091,00</b>	

DM N°1	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre section			
SUBVENTION D'EQUIPEMENT			
	63-777-65 Sub CAF Remplacement jeux accueil loisirs EPP		1 689,00
	63-777-64 Sub CAF Equipements Maison des Lutins		6 152,00
	112-777-12 Sub Etat Caméras Police		200,00
	20-777-39 Sub Etat Equipements informatiques et numériques dans les écoles		2 050,00
<b>TOTAL</b>			<b>10 091,00</b>

- AMORTISSEMENTS 2018 COMPLEMENTAIRES

Considérant qu'en 2017 nous avons dû procéder à une reprise de l'état de l'actif de la Trésorerie afin de mettre à jour l'inventaire de la ville,

Considérant qu'après constatations des amortissements 2018, certains biens pour l'année 2016 et 2017 n'ont pas été amortis,

Considérant la nécessité d'inscrire au chapitre 040 et chapitre 041 les crédits nécessaires aux diverses opérations d'amortissement,

Il convient d'ouvrir les crédits aux lignes suivantes :

DM N°1	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre section			
BIENS IMMOBILISES			
	020-28158-13		1 479,00
	01-28183-39		390,00
	01-28188-51		284,00
	01-28158-65		3 831,00
	01-28182-24		5 465,00
<b>TOTAL</b>			<b>11 449,00</b>

DM N°1	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
BIENS IMMOBILISES			
020-6811-13		1 479,00	
20-6811-39		390,00	
321-6811-51		284,00	
63-6811-65		3 831,00	
823-6811-24		5 465,00	
<b>TOTAL</b>		<b>11 449,00</b>	

- EMPRUNT 500 000,00 €

Considérant que la commune a contracté un emprunt de 500 000,00 € sur 20 ans auprès de l'établissement LA BANQUE POSTALE,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la première annuité sur l'exercice 2018,

Considérant la nécessité d'inscrire au chapitre 16 et au chapitre 66 les crédits nécessaires au mandatement de cette annuité,

DM N°1	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées			
01-1641-01	Emprunts en euros	+ 6 250,00	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
71-2111-89	Terrains nus	- 6 250,00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 66 : Charges financières		+ 2 600,00	
01-66111-01			
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
020-6184-110	Versements à des organismes de formations	- 2 600,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'APPORTER** les décisions modificatives ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

**OBJET : APUREMENT DES BIENS****2**

Monsieur le Maire expose :

Considérant les circulaires interministérielles de 1996 et 1997, la Commune a dû entreprendre un travail de recensement et de valorisation de son patrimoine (inventaire ou état de l'actif pour la trésorerie),

Considérant que des biens doivent être sortis de cet inventaire. Ainsi, la commune doit procéder chaque année à la mise à la réforme de certains biens,

Considérant que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation,

Considérant que la mise à la réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol),

Considérant que la mise à la réforme d'un bien n'a aucune contrepartie financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE SORTIR** les biens réformés présentés ci-dessous de son inventaire :

## ARTICLE 202 ANNEE 2007

inventaire	désignations	valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
7028101	HON. PLU	12796,79	24/01/2007	12796,79	0	202
Total		12796,79		12796,79	0	

## ARTICLE 2051 ANNEE 2011

inventaire	Désignations	valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
201103	LOGICIEL ENFANCE	8296,67	31/03/2011	8296,67	0	2051
201107	ANTIVIRUS PARC INFORMATIQUE	2367,94	05/05/2011	2367,94	0	2051
201152	LOGICIEL POLICE MUNICIPALE	1570,35	02/08/2011	1570,35	0	2051
201153	LOGICIEL FINANCE	10094,24	02/08/2011	10094,24	0	2051
201162	LOGICIEL ATAL II	1004,64	20/10/2011	1004,64	0	2051
201183	1 LICENCE OPEN/A EDUC WINDOWS	159,07	14/11/2011	159,07	0	2051
201184	5 LICENCES ACCES CLIENT	53,28	14/11/2011	53,28	0	2051
201185	1 LICENCE ORACLE	15848,2	14/11/2011	15848,2	0	2051
Total		39394,39		39394,39	0	

## ARTICLE 2158 ANNEES 2006 A 2007

inventaire	Désignation du bien	valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
2006103	TRX PARC DE LA BRECHE	8266,75	14/12/2006	8266,75	0	2158
2006104	TRX REGIE 2006	1995,86	14/12/2006	1995,86	0	2158
2006105	TRX REGIE 2006	665,45	14/12/2006	665,45	0	2158
2006106	TRX REGIE 2006	449,49	14/12/2006	449,49	0	2158
2006107	TRX REGIE 2006	1490,33	14/12/2006	1490,33	0	2158
2006108	TRX REGIE 2006	2909,72	14/12/2006	2909,72	0	2158

2006109	TRX REGIE 2006	2161,1	14/12/2006	2161,1	0	2158
200623	2 PERGOLAS PARC DE LA BRECHE	10392,04	10/05/2006	10392,04	0	2158
200664	RECUPERA /INSTALLA BASE ABSOT	2519,96	04/10/2006	2519,96	0	2158
200687	INSTALLA MINI BUT MIXTES BASK	3123,95	08/11/2006	3123,95	0	2158
20075	FOURNIT/POSE ESCALIER HELICOID	10887,6	17/01/2007	10887,6	0	2158
7156501	CREATION PORTE ENTREE	2643,83	14/02/2007	2643,83	0	2158
C24-2158	REPL. SOLAIRE DE JEUX	19088,11	27/09/2006	19088,11	0	2158
Total		66594,19		66594,19	0	

## ARTICLE 2182 ANNEE 2009 A 2010

inventaire	Désignation du bien	valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
20092	1 NEW DAILY AVEC FOURNIT	26951,37	07/01/2009	26951,37	0	2182
200930	BENNE ORDURES IVECO	11251,93	12/08/2009	11251,93	0	2182
20103	VEHICULE RENAULT CLIO	12569,23	09/02/2010	12569,23	0	2182
201034	1 TONDEUSE HONDA HRH536HXE	1700	02/08/2010	1700	0	2182
201036	SOUFFLEUR STIHL BG86D	300	04/08/2010	300	0	2182
201037	SOUFFLEUR STIHL BR 550	535	04/08/2010	535	0	2182
20106	1 CAISSON AMPLIROLL	8132,8	20/05/2010	8132,8	0	2182
Total		61440,33		61440,33	0	

## ARTICLE 2183 ANNEES 2006 A 2011 ET 1 BIEN EN 2016 REBUS

inventaire	Désignation du bien	valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
16218307	1 TABLETTE ICONIA MAT. BOUDOUX	148,8	17/06/2016	148,8	0	2183
200612	2 ORDINATEURS HP (CENTRE SOCIA	1698,32	05/04/2006	1698,32	0	2183
200615	1 SERVEUR ATHLON + 1 ECRAN PLA	1161,84	12/04/2006	1161,84	0	2183
200616	2 IMPRIMANTES BROTHER HL2030 +	275,04	12/04/2006	275,04	0	2183
20062	1 DISQUE DUR 80GO	71,76	09/01/2006	71,76	0	2183
200648	1 IMPRIMANTE BROTHER/1CABLE	108,86	05/07/2006	108,86	0	2183
200656	1 UNITE DE STOCKAGE/2 DISQUE D	288,48	06/09/2006	288,48	0	2183
200657	4 SOURIS OPTIQUES/2 HAUTS PARL	51,66	06/09/2006	51,66	0	2183
200662	12 ECRANS LCD 17"	2605,18	04/10/2006	2605,18	0	2183
200665	3 LECTEURS CODBAR LASE VOYAGER	1076,4	04/10/2006	1076,4	0	2183
200668	2 IMPRIMANTES LASERJET2420N	187,95	04/10/2006	187,95	0	2183
200669	1 SCANNER EPSON PERFECTION	88,15	04/10/2006	88,15	0	2183
200670	1 PC COMPLET AVEC ONDULEUR/SWI	1773,12	11/10/2006	1773,12	0	2183
200674	1 IMPRIMANTE LASERJET 3800N	381	11/10/2006	381	0	2183
200675	1 IMPRIMANTE LASERJET 3800N	381	11/10/2006	381	0	2183
200678	4 ECRANS 17 LCD-HP PX849AT	1214,25	24/10/2006	1214,25	0	2183
200679	3 TOURS SEMPRON3200+ HP DD80GO	953,02	24/10/2006	953,02	0	2183
200682	10 MICROS SEMPRON + ECRANS 17	6357,58	31/10/2006	6357,58	0	2183
200683	10 MICROS SEMPRON + ECRANS	6357,58	31/10/2006	6357,58	0	2183
200684	MICRO SEMPRON +	635,75	31/10/2006	635,75	0	2183
2007100	1 MICRO + 1 IMPRIMANTE	886,74	05/12/2007	886,74	0	2183
2007105	ARMOIRE DE BRASSAGE STM	560,24	13/12/2007	560,24	0	2183
200721	INTEL PENTIUM MONITEUR LECTEUR	725,15	14/03/2007	725,15	0	2183
200722	3 IMAC20P/CAC 2 DUO 2160 1GB	2898	21/03/2007	2898	0	2183
200723	1 MAC BOOK PRO/CAC 2 DUO 2GB	2714	21/03/2007	2714	0	2183

20074	3 ORDINATEURS	1999,48	10/01/2007	1999,48	0	2183
200770	1 IMPRIMANTE (PERSO) LASER JET 4	394,3	01/08/2007	394,3	0	2183
200773	1 IMPRIMANTE LASER HP P2015 D	111,3	21/08/2007	111,3	0	2183
200779	1 MICRO (SERV.SPORT)	814	26/09/2007	814	0	2183
200780	1 ORDINATEUR PD925/ECRAN 19"/L	826,69	26/09/2007	826,69	0	2183
200796	1 PORTABLE EQUIPE	1164,2	15/11/2007	1164,2	0	2183
200815	10 PC CPU INTEL DUAL CORE ECRA	3800	26/06/2008	3800	0	2183
200826	4 ECRANS LCD 17"SAMSUNG	658,09	30/07/2008	658,09	0	2183
200827	2 PORTABLES	308,8	30/07/2008	308,8	0	2183
200828	2 PORTABLES	617,6	30/07/2008	617,6	0	2183
200829	3 IMPRIMANTES LASER HP P3005N	593,24	30/07/2008	593,24	0	2183
200830	1 IMPRIMANTE LASER HP P3005N	197,75	30/07/2008	197,75	0	2183
200831	10 UC PENTIUM DUAL CORE 2	4734,01	07/08/2008	4734,01	0	2183
200838	1 PC (MARIN F.)	550,16	24/09/2008	550,16	0	2183
200839	1 ONDULEUR (MARIN F.)	99,12	24/09/2008	99,12	0	2183
200919	2 PC+2 ECRANS+1 IMPRIAMNTE HP 2 ORDINATEURS+1 IMPRIMANTE	2259,24	23/07/2009	2259,24	0	2183
200920	LAS	1629,57	23/07/2009	1629,57	0	2183
200921	1 PORTABLE HP6730S	521,46	23/07/2009	521,46	0	2183
200922	1 ORDINATEUR HP COMPAQ	553,75	23/07/2009	553,75	0	2183
200923	1 PORTABLE HP6730S	521,46	23/07/2009	521,46	0	2183
200924	1 PORTABLE HP6730S	521,46	23/07/2009	521,46	0	2183
200925	1 PC + ECRAN+1IMPRIMANTE HP LA	725,97	23/07/2009	725,97	0	2183
200926	1 ECRAN PLAT CESAM	163,85	23/07/2009	163,85	0	2183
200927	1 ANTIVIRUS+1 ONDULEUR+1 PORTA	2250,23	23/07/2009	2250,23	0	2183
200929	IMPRIMANTES-ORDINATEURS	1250,54	27/07/2009	1250,54	0	2183
200937	1 PORTABLE TOSHIBA	514,28	10/12/2009	514,28	0	2183
20101	1 PC HP AVEC SACOCHE	588,07	09/02/2010	588,07	0	2183
201061	1 PORATBLE HP PROBOOK (COMPTA)	612,42	02/09/2010	612,42	0	2183
201069	REFONTE SITE INTERNET	16116,1	21/10/2010	16116,1	0	2183
201072	1 IMPRIMANTE CANON PIXMA MP280	60,42	14/12/2010	60,42	0	2183
201073	1 PC AVEC ECRAN LARGE	648,91	14/12/2010	648,91	0	2183
201074	1 PC/1 ECRAN POPULATION	622,47	14/12/2010	622,47	0	2183
201075	2 VIDEOPROJECTEUR SVGA	803,71	14/12/2010	803,71	0	2183
201076	5 ORDINATEURS+ 5 ECRANS (CYBER	2688,42	14/12/2010	2688,42	0	2183
201077	2 ECRAN LCD 18.5" (POLICE)	250,13	14/12/2010	250,13	0	2183
201078	1 ECRAN LCD 18.5" (EPP)	125,06	14/12/2010	125,06	0	2183
201079	1 PCMINI TOUR/1PORTABLE/1 NOTE	1077	14/12/2010	1077	0	2183
20108	1 IMPRIMANTE CANON SCE COMMUN + 1 IMPRIM ETAT CIVI	6520,89	22/04/2010	6520,89	0	2183
20109	1 SERVEUR MAIRIE HP	553,15	22/04/2010	553,15	0	2183
2011.79	1 KEYPAD NUMERIC TARGUS	17,56	14/11/2011	17,56	0	2183
201104	1 TOUR HP PRO 3120 BUREAU DGSA	490,36	11/04/2011	490,36	0	2183
201108	3 SWITCHS HP COMMUTATEUR	2970,86	05/05/2011	2970,86	0	2183
201109	2 HP PRO CURVE	834,81	05/05/2011	834,81	0	2183
201114	HP MEMOIRE 2 GO	206,81	07/06/2011	206,81	0	2183
201130	10 ORDINATEURS HPPRO3130 BOUDO	5370,01	23/06/2011	5370,01	0	2183
201131	1 ORDINATEUR HPPRO3130 POLICE	537,01	23/06/2011	537,01	0	2183
201132	1 ORDINATEUR HPPRO3130 EPP	537,01	23/06/2011	537,01	0	2183
201133	1 ORDINATEUR HPPRO3130 CESAM	537,01	23/06/2011	537,01	0	2183
201134	2 ORDINATEUR HPPRO 3130 BILBIO	1074,02	23/06/2011	1074,02	0	2183

201135	2 PROJECTEURS LCD ROSTAND/MOUL	1447,16	23/06/2011	1447,16	0	2183
201136	13 CLES MEMOIRES POUR DELL ECO	746,3	23/06/2011	746,3	0	2183
201137	3 SERVEURS HP DUAL MAIRIE	735,54	23/06/2011	735,54	0	2183
201139	1 PORTABLE HP620 STM	580,06	15/07/2011	580,06	0	2183
201140	5 ECRANS HP X23LED	968,76	15/07/2011	968,76	0	2183
201175	1 HP PRO 3300	496,34	14/11/2011	496,34	0	2183
201176	1 DISQUE DUR 500GO	53,82	14/11/2011	53,82	0	2183
201177	10 SOURIS OPTIQUE	94,48	14/11/2011	94,48	0	2183
201178	2 CLES HP MEMOIRE 2GO	206,81	14/11/2011	206,81	0	2183
201180	1 SERVEUR EPP PROLIANT ML330 G	1064,44	14/11/2011	1064,44	0	2183
201181	1 SERVEUR BIBLIO PROLIANT ML33	1064,44	14/11/2011	1064,44	0	2183
201182	1 IMPRIMANTE HP KASER JET PRO CCAS	241,59	14/11/2011	241,59	0	2183
201192	1 PORTABLE EQUIPE	417,97	08/12/2011	417,97	0	2183
Total		112740,34		112740,34	0	

## ARTICLE 2184 ANNEES 2006 A 2011

inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
2006100	8 CHAISES 4 PIEDS JAUNE	387,5	29/11/2006	387,5	0	2184
2006102	CHARIOT PEINTURE	274,84	13/12/2006	274,84	0	2184
200613	1 CHAISE TOURNANTE NOIR (ACCUE)	196,03	05/04/2006	196,03	0	2184
200614	2 CHAISES FIXES GRIS FONCE (BO	259,65	05/04/2006	259,65	0	2184
20063	MOBILIER SERVICE ENFANCE	1256,4	08/02/2006	1256,4	0	2184
200632	PRESENTOIR MODULAIRES	305,7	31/05/2006	305,7	0	2184
200634	1 BAC A ALBUMS	159,07	21/06/2006	159,07	0	2184
200637	ARMOIRE RDX PVC	333,65	28/06/2006	333,65	0	2184
200638	1 SIEGE RIBAMBELLE CHAUFFEUSE	88,51	29/06/2006	88,51	0	2184
200639	2 RIBAMBELLES CHAUFFEUSES EXTR	172,23	28/06/2006	172,23	0	2184
200640	1 SIEGE RIBAMBELLE CHAUFFEUSE	145,92	28/06/2006	145,92	0	2184
200641	1 SIEGE RIBAMBELLE CHAUFFEUSE	150,7	28/06/2006	150,7	0	2184
200642	2 MEUBLES PIERROT DE RANGEMENT	815,68	28/06/2006	815,68	0	2184
200643	1 BAC A ALBUMS ARIANE HAUT	209,3	28/06/2006	209,3	0	2184
200644	2 MEUBLES NIDO 2 COLONNES 12 T	466,44	28/06/2006	466,44	0	2184
200649	ARMOIRES P. PERRET / AIDE SCOL	466,44	19/07/2006	466,44	0	2184
200651	1 ARMOIRE	247,57	26/07/2006	247,57	0	2184
200652	1 TABLE 4 PIEDS	303,07	26/07/2006	303,07	0	2184
200655	RAYONNAGES SS MAT. MOU	2491,97	31/08/2006	2491,97	0	2184
20069	COMPLT MOBILIER ENFANCE	359,1	22/02/2006	359,1	0	2184
200694	1 ARMOIRE RIDEAUX	233,22	22/11/2006	233,22	0	2184
200699	1 TABLE OCTOGONALE	134,55	29/11/2006	134,55	0	2184
200710	1 BUREAU 180 X 80	232,32	24/01/2007	232,32	0	2184
2007102	2 TABLES OCTOGONALES	380,14	05/12/2007	380,14	0	2184
2007103	16 CHAISES COQUES	526,05	05/12/2007	526,05	0	2184
200711	1 ARMOIRE A RIDEAUX	246,36	24/01/2007	246,36	0	2184
200712	1 CHAISE DACTYLO	93,29	24/01/2007	93,29	0	2184
200713	1 ACCOTOIR FIXE	35,88	24/01/2007	35,88	0	2184
200714	2 CHAISES ANTHRACITE	59,8	24/01/2007	59,8	0	2184
200715	1 PLAN 90 RETOUR DROIT	268,21	24/01/2007	268,21	0	2184

200716	1 CAISSON HB 60	295,12	24/01/2007	295,12	0	2184
200717	10 TABLES KERMESSE	729,56	24/01/2007	729,56	0	2184
200730	1 ARMOIRE FRIGORIFIQUE -	2499,64	11/04/2007	2499,64	0	2184
200738	BANQUETTES / EMBASES	921,28	10/05/2007	921,28	0	2184
200739	1 ARMOIRE A RIDEAUX 198X120 BE	328,9	10/05/2007	328,9	0	2184
200740	3 ARMOIRES HT195 PORTES BATTAN	538,2	10/05/2007	538,2	0	2184
200741	1 BUREAU OSMOSE 180X110 ERABLE	306,92	10/05/2007	306,92	0	2184
200742	1 CAISSON 3 TIROIRS OSMOSE ERA	306,92	10/05/2007	306,92	0	2184
200743	1 ARMOIRE A RIDEAUX 198X120	429,12	10/05/2007	429,12	0	2184
200744	2 RAYONNAGES EPP	259,05	15/05/2007	259,05	0	2184
200745	2 RAYONNAGE DECAUDAIN	259,05	15/05/2007	259,05	0	2184
200746	1 SIEGE/1 ACCOTOIRS DECAUDAIN	129,17	15/05/2007	129,17	0	2184
200751	1 ARMOIRE A RIDEAUX	328,9	30/05/2007	328,9	0	2184
200752	1 ARMOIRE A RIDEAUX	328,9	30/05/2007	328,9	0	2184
20076	1 BUREAU 180 X 80	232,31	24/01/2007	232,31	0	2184
20077	1 CAISSON ROULANT 2 TIROIRS	201,83	24/01/2007	201,83	0	2184
200771	MOBILIER SMAS	1011,74	08/08/2007	1011,74	0	2184
200772	MOBILIER DGS	2776,33	16/08/2007	2776,33	0	2184
20078	1 SUPPORT UNITE CENTRALE	103,16	24/01/2007	103,16	0	2184
200788	1 ARMOIRE A RIDEAUX BEIGE	340,86	18/10/2007	340,86	0	2184
20079	1 ARMOIRE A RIDEAUX 198 X 120	233,22	24/01/2007	233,22	0	2184
200792	MOBILIER (SALLE MONTAND)	303,78	25/10/2007	303,78	0	2184
200793	RAYONNAGES (ARCHIVES SOUS SOL)	3273,05	07/11/2007	3273,05	0	2184
200797	1 MEUBLE AUDIOVISUEL	450,45	21/11/2007	450,45	0	2184
200814	2 CHAISES DACTYLO NOIR AVEC AC	260,73	05/06/2008	260,73	0	2184
20082	BUFFET-VAISSELIER	384	26/12/2007	384	0	2184
20083	4 TABLES PLIANTES AVEC BUTES	1341,44	30/01/2008	1341,44	0	2184
200832	BUREAU (DGA)	611,15	20/08/2008	611,15	0	2184
200833	ARMOIRE A RIDEAUX (DGA)	454,49	20/08/2008	454,49	0	2184
20084	10 PLATEAUX NOYER TROPICAL	2057,11	30/01/2008	2057,11	0	2184
200840	1 EXTENSION BUREAU DGA	105,25	01/10/2008	105,25	0	2184
20085	4 CHAISES MODECO NOIR	119,6	27/02/2008	119,6	0	2184
20086	1 TABLE RONDE	208,1	27/02/2008	208,1	0	2184
20087	1 COIN CHAMBRE	449	27/02/2008	449	0	2184
200916	RAYONNAGES LOCAL CREA CLUB	499,72	14/05/2009	499,72	0	2184
200917	ARMOIRE SERV. COMPTA. MAIRIE	370,76	28/05/2009	370,76	0	2184
200928	1 BUREAU ACCUEIL EPP	251,16	23/07/2009	251,16	0	2184
200936	MOBILIER SERVICE PERSONNEL	905,37	04/12/2009	905,37	0	2184
20095	RAYONNAGES STM	2306,63	28/01/2009	2306,63	0	2184
20098	1 ARMOIRE BUREAU DGS	529,83	26/03/2009	529,83	0	2184
20102	1 FAUTEUIL DE BUREAU	99	09/02/2010	99	0	2184
201021	1 TABLE DE BUREAU 160 X 80	238	08/07/2010	238	0	2184
201022	1 CAISSON ROULANT 3 TIROIRS	189	08/07/2010	189	0	2184
201023	1 ARMOIRE A RIDEAUX 198 X 120	320	08/07/2010	320	0	2184
201024	1 SIEGE TISSU NOIR AVEC ACCOUD	121,3	08/07/2010	121,3	0	2184
201039	1 MEUBLE BAS	119	19/08/2010	119	0	2184
20104	10 JEU DE 2 CHAISES PLIANTE YA	1650,48	25/03/2010	1650,48	0	2184
201066	1 TABLEAU BLANC (SALLE GLACIER	166	22/09/2010	166	0	2184
201068	1 FAUTEUIL BRIO	59,9	21/10/2010	59,9	0	2184
201102	4 BANCS BLEUS	462	09/02/2011	462	0	2184
201113	TABLEAUX	698,99	17/05/2011	698,99	0	2184
201115	PANNEAU AFFICHAGE FOND EMAIL	90,8	07/06/2011	90,8	0	2184
201116	PANNEAU AFFICHAGE FOND EMAIL	90,8	07/06/2011	90,8	0	2184
201119	ARMOIRE A RIDEAUX	422,19	07/06/2011	422,19	0	2184

201120	1 TABLE INOX CENTRALE	731,71	24/06/2011	731,71	0	2184
201127	2 FAUTEUILS TOURNANT	338,23	23/06/2011	338,23	0	2184
201128	10 TABLES PLIANTES	785,17	23/06/2011	785,17	0	2184
201129	5 VESTIAIRES 2 COLONNES	1077	23/06/2011	1077	0	2184
201138	1 CHARIOT PLIABLE	308,57	06/07/2011	308,57	0	2184
201142	1 TABLETTE SUPPORT CLAVIER	40,1	15/07/2011	40,1	0	2184
201143	1 TABLE BEIGE/BLEU	108,5	15/07/2011	108,5	0	2184
201144	2 TABLES OCTOGONALE/1 CHAISE	311,1	15/07/2011	311,1	0	2184
201145	3 CHAISES COQUES	559,05	15/07/2011	559,05	0	2184
201154	10 TABLES DOUBLES 1300 X 500	861,72	02/08/2011	861,72	0	2184
201155	6 TABLES SIMPLES 700 X 500	430,13	02/08/2011	430,13	0	2184
201156	26 CASIERS METALLIQUES NOIRS P	379,99	02/08/2011	379,99	0	2184
201157	26 CHAISES FIXES APPUI SUR TAB	1233,27	02/08/2011	1233,27	0	2184
201158	1 BUREAU PROFESSEUR AVEC 2 TIR	309,64	02/08/2011	309,64	0	2184
201159	1 FAUTEUIL BRIDGE AVEC ACCOUDO	123,55	02/08/2011	123,55	0	2184
201161	1 BANC AVEC DOSSIER	245,18	14/10/2011	245,18	0	2184
201166	1 PLONGE 2 BACS 2000*700	3272,07	20/10/2011	3272,07	0	2184
201167	2 TABLES CENTRALE 1600*600	834,8	20/10/2011	834,8	0	2184
201168	1 ARMOIRE HAUTE 1200*600*1800	1639,91	20/10/2011	1639,91	0	2184
201186	1 PLONGE SUR PLACARD EN ACIER	2954,35	08/12/2011	2954,35	0	2184
201187	1 DOUCHETTE AVEC ROBINET/ADOUC	811,29	08/12/2011	811,29	0	2184
201188	1 TABLE INOX CENTRALE	731,71	08/12/2011	731,71	0	2184
201189	1 ARMOIRE HAUTE DE RANGEMENT	1964,07	08/12/2011	1964,07	0	2184
201190	1 ETAGERE SUPPLEMENTAIRE	177	08/12/2011	177	0	2184
201191	3 SIEGES BUREAU CCAS	563,32	08/12/2011	563,32	0	2184
Total		64260,28		64260,28	0	

## ARTICLE 2188 ANNEES 2006 A 2011

inventaire	Désignation du bien	valeur d'acquisition	date d'acquisition	amortissements antérieurs	VNC au 01/01/2018	Article
20061	1 ENSEMBLE CLIMATISEUR	3738,7	09/01/2006	3738,7	0	2188
2006101	LECTEUR CD DENON	404,25	13/12/2006	404,25	0	2188
200617	1 BABY FOOT OCCASION	1000	12/04/2006	1000	0	2188
200622	1 ACCORDEON STUDIO IV	1995	03/05/2006	1995	0	2188
200624	3EME TRANCHE INSTRUMENTARIUM	1662,11	16/05/2006	1662,11	0	2188
200625	1 FLUTE JUPITER 3135 PETITE M	480	23/05/2006	480	0	2188
200626	2 TONDEUSES THERMIQUES KUBOTA	2544	23/05/2006	2544	0	2188
200627	1 TAILLE HAIE THERMIQUE ECHO	487,5	23/05/2006	487,5	0	2188
200628	1 ASPIRATEUR THERMIQUE MORGNE	4676,35	23/05/2006	4676,35	0	2188
200630	2 BACHES TOIT+ARRIERES+FRONTON	1491,5	23/05/2006	1491,5	0	2188
200631	4 BACHES COTE STAND BUVETTE RA	950,73	23/05/2006	950,73	0	2188
200633	15 CORBEILLES DE PROPLETE	4825,86	13/06/2006	4825,86	0	2188
200635	1 SONO PORTABLE PERFECTO	3380	28/06/2006	3380	0	2188
200636	1 AMPLI SONO QSCRMX	955,61	28/06/2006	955,61	0	2188
200645	1 REFRIGERATEUR FAR 201L	239,99	28/06/2006	239,99	0	2188
200646	1 MEUBLE A PORTE DECOR VERT MO	310,5	28/06/2006	310,5	0	2188
200647	1 REFRIGERATEUR 285L	299,99	28/06/2006	299,99	0	2188
200650	1 CUISINIERE ELECTRIQUE	459,99	26/07/2006	459,99	0	2188
200653	COMPLT RAYONNAGE BIBLIO	3582,31	02/08/2006	3582,31	0	2188

200654	MEUBLE AUDIOVISUEL	437,25	31/08/2006	437,25	0	2188
200660	1 CONGELATEUR CESAM	599	27/09/2006	599	0	2188
200666	1 CAMESCOPE ELEM. ROSTAND	1129	04/10/2006	1129	0	2188
200667	FOURNITURES/POSES PORTEUSES SA	4227,86	04/10/2006	4227,86	0	2188
200672	1 REVOLVER RUGER N 57295827	592,02	11/10/2006	592,02	0	2188
200673	REVOLVER RUGER	592,02	11/10/2006	592,02	0	2188
200677	HALTE-CHIENS/DISTRIBUTEUR	7867,29	18/10/2006	7867,29	0	2188
200680	MOTIFS ILLUMINATION NOEL.06	3530,59	24/10/2006	3530,59	0	2188
200681	1 CUISINIERE ELECTRIQUE	299,99	31/10/2006	299,99	0	2188
200685	1 LIT PLIANT BOIS NATUREL	265,5	31/10/2006	265,5	0	2188
200686	CONNECTION MATS ILLUMINATION	2523,56	08/11/2006	2523,56	0	2188
200692	1 COPIEUR E STUDIO 205	1475,45	22/11/2006	1475,45	0	2188
200695	2 ARMOIRES A RIDEAUX	330,1	22/11/2006	330,1	0	2188
200696	MOTIFS ILLUM. NOEL	1162,51	22/11/2006	1162,51	0	2188
200698	1 CHALET BOIS + PLANCHER	554,05	29/11/2006	554,05	0	2188
200701	MALETTE TEST PSYCHO	1197,59	04/12/2007	1197,59	0	2188
2007104	HALTE-CHIENS	2930,2	12/12/2007	2930,2	0	2188
20072	1 REVOLVER RUGER	592,02	10/01/2007	592,02	0	2188
200726	1 COFFRET DE ROULEMENTS	466,32	28/03/2007	466,32	0	2188
200727	1 THALES ARTEMA/BOBINES	556,15	28/03/2007	556,15	0	2188
200728	1 THALES ARTEMA/BOBINES	556,15	28/03/2007	556,15	0	2188
200729	1 THALES ARTEMA/BOBINES	556,15	28/03/2007	556,15	0	2188
200731	NETTOYEUR HP + ACC.	869,97	11/04/2007	869,97	0	2188
200732	TAILLE HAIES ZENOAH N 6110616	380	24/04/2007	380	0	2188
200733	TONDEUSE KUBOTA 2 N 30007	1480,95	24/04/2007	1480,95	0	2188
200734	TONDEUSE KUBOTA 2 N 30009	1480,95	24/04/2007	1480,95	0	2188
200735	PULVERISATEUR BLANCHARD	1108,7	24/04/2007	1108,7	0	2188
200736	SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL	584,24	24/04/2007	584,24	0	2188
200737	COUPE+GOULOTTE TRACTEUR KUBOTA	2785,72	24/04/2007	2785,72	0	2188
200747	25 BARRIERES MOBILES	1016,6	15/05/2007	1016,6	0	2188
200748	6 SUPPORTS UNITE CENTRALE	717,6	15/05/2007	717,6	0	2188
200749	1 CHRONOMETRE	418,85	23/05/2007	418,85	0	2188
200750	RAYONNAGES	2797,52	23/05/2007	2797,52	0	2188
200753	1 COFFRE A CLE DECAYEUX	118,4	30/05/2007	118,4	0	2188
200754	1 CHEVALET MURAL CROQ'LUNE	206,91	30/05/2007	206,91	0	2188
200755	1 TABLE DIABOLO COINS CARRES B	986,7	30/05/2007	986,7	0	2188
200756	1 DEBROUSSAILLEUSE STIHL	595	30/05/2007	595	0	2188
200758	1 VIOLON 3/4	300	13/06/2007	300	0	2188
200759	32 BOITIERS ACTIVOTE	2386,02	20/06/2007	2386,02	0	2188
200761	1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	179,04	27/06/2007	179,04	0	2188
200762	1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	216,93	27/06/2007	216,93	0	2188
200763	1 REMORQUE TRANSPORT VTT	2150	27/06/2007	2150	0	2188
200764	1 COMBINE SONO BARTHE 660	417,4	04/07/2007	417,4	0	2188
200766	1 REFRIGERATEUR 2 PORTES BOSH	512,99	25/07/2007	512,99	0	2188
200767	1 GAZINIERE VITRO BLANC FAR	405,99	25/07/2007	405,99	0	2188
200768	1 CHEVALET TABLEAU BLANC	89,7	25/07/2007	89,7	0	2188
200774	3 LITS PLIANTS NATURELS	796,5	05/09/2007	796,5	0	2188
200775	1 POUSETTES SIMPLES MUTLI	189,9	05/09/2007	189,9	0	2188
200776	2 POUSETTES DOUBLES MULTI AVE	671,8	05/09/2007	671,8	0	2188
200778	1 COMPACT NUMERIQUE FUJIFILM A	214,08	26/09/2007	214,08	0	2188
200781	8 SYNTHES YAMAHA PSR E313 + 8	1855,96	26/09/2007	1855,96	0	2188
200783	1 TELEVISEUR / 1 LECTEUR DVD	334,07	03/10/2007	334,07	0	2188

200784	1 RETROPROJECTEUR 250 W 3M 160	112,4	10/10/2007	112,4	0	2188
200785	1 CAMESCOPE MINI-DV PANASOINC	537	10/10/2007	537	0	2188
200786	1 ECRAN MOTORISE SQUARE PRO BM	692,5	10/10/2007	692,5	0	2188
200789	1 COPIEUR E SUTDIO 452	4756,66	18/10/2007	4756,66	0	2188
200795	3 BANCS METALLIQUES	527,44	15/11/2007	527,44	0	2188
200798	3 DUMS-DUMS	500	21/11/2007	500	0	2188
200799	FOURN. ILLUMINATIONS NOEL	10189,92	28/11/2007	10189,92	0	2188
20081	ILLUMINATIONS NOEL 2007	4573,91	26/12/2007	4573,91	0	2188
200811	1 TONDEUSE KUBOTA W721 PROHST	1678,74	06/05/2008	1678,74	0	2188
200812	1 MOTO POMPE	622,02	21/05/2008	622,02	0	2188
200816	MALLETTE TEST PSYCHO	1216,64	26/06/2008	1216,64	0	2188
200817	2 BACHES TOIT+ARRIERE+FRONTON	1540,35	02/07/2008	1540,35	0	2188
200818	4 BACHES RAYES COTE STAND	980,82	02/07/2008	980,82	0	2188
200819	6 VTT BTWIN GARCONS/6 VTT BTWI	1558,8	09/07/2008	1558,8	0	2188
200820	6 VTT ROCKRIDER HOMMES/6VTT RO	1438,8	09/07/2008	1438,8	0	2188
200821	1 ABRIS CUISINE CAMPING 13MU	607,57	09/07/2008	607,57	0	2188
200822	1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE AVE	160,02	09/07/2008	160,02	0	2188
200823	1 REFRIGERATEUR DE CAMPING	185	16/07/2008	185	0	2188
200824	1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE AVE	293,89	23/07/2008	293,89	0	2188
200825	1 CHARIOT DE SERVICE	436,3	30/07/2008	436,3	0	2188
200834	1 TABLE ELEVATRICE	705,64	10/09/2008	705,64	0	2188
200835	1 TELEVISEUR THOMSON	199	24/09/2008	199	0	2188
200841	1 REFRIGERATEUR PROLINE	179	01/10/2008	179	0	2188
200843	1 LAVEUSE AUTO KROMO	13521,71	19/11/2008	13521,71	0	2188
200844	1 LIT CRECHE	542,51	04/12/2008	542,51	0	2188
20088	1 TRONCONNEUSE STIHL MS210/40	310,81	06/05/2008	310,81	0	2188
20089	1 TRONCONNEUSE STIHL MS341/50	662,3	06/05/2008	662,3	0	2188
200910	RAYONNAGES ECOLE MUSIQUE	813,31	26/03/2009	813,31	0	2188
200911	2 TEL. / FAX ELEM ROSTAND/ST E	468,9	26/03/2009	468,9	0	2188
200912	1 REFRIGERATEUR	212	26/03/2009	212	0	2188
200913	1 TEL. / FAX - MAT. MOULIN	249	26/03/2009	249	0	2188
200914	1 BRISE BETON	932,88	09/04/2009	932,88	0	2188
200915	1 SOUFFLEUR STIHL 277246276	620	09/04/2009	620	0	2188
200918	1 AUTOLAVEUSE SALLE BRASSENS	2768,74	02/07/2009	2768,74	0	2188
20093	TRAVERSE PONT ROULANT	1869,35	14/01/2009	1869,35	0	2188
200932	POUFS ET FAUTEUILS	798,29	10/09/2009	798,29	0	2188
200933	1 SECHE LINGE	999	22/09/2009	999	0	2188
200934	8 DEFIBRILLATEURS	13495,44	20/10/2009	13495,44	0	2188
200935	1POUSSETTE TRIPLE	792	26/11/2009	792	0	2188
20094	1 KARCHER HDS	5354,49	21/01/2009	5354,49	0	2188
20096	1 APPAREIL PHOTO PENTAX AVEC A	486,95	11/02/2009	486,95	0	2188
20097	1 DECOUPEUSE TS 400	944,84	19/03/2009	944,84	0	2188
201010	1 LAVE LINGE L74950	775,63	07/06/2010	775,63	0	2188
201011	1 SECHE LINGE T57860	682,34	07/06/2010	682,34	0	2188
201012	1 REFRIGERATEUR BOSH KSR 30N10	432	07/06/2010	432	0	2188
201013	2 CHAUFFEUSES	3348	07/06/2010	3348	0	2188

201014	1BABY FOOT/FRAIS DE PORT	1183,9	08/06/2010	1183,9	0	2188
201015	1 FAUTEUIL 1 PLACE ANGLE / 1 FAUTEUIL CAMBRIDGE	365,8	02/06/2010	365,8	0	2188
201016	1 TABLEAU CORNILLEAU	740	02/06/2010	740	0	2188
201017	1 ARMOIRE FROIDE	1870,54	25/06/2010	1870,54	0	2188
201018	BARBECUE KIT BORDEAUX	1449	25/06/2010	1449	0	2188
201019	1 COMPTOIR + SAC	285,85	25/06/2010	285,85	0	2188
201020	2 GRILLES PARAVENT AVEC SOCLES	373,35	25/06/2010	373,35	0	2188
201025	1 ARMOIRE A RIDEAU BEIGE	328,9	02/08/2010	328,9	0	2188
201026	2 TRANSATS COMPLET ROSE	144,2	02/08/2010	144,2	0	2188
201027	2 TRANSATS COMPLET GOLD	151,84	02/08/2010	151,84	0	2188
201028	1 LIT MINIMAX FARFADETS	110,4	02/08/2010	110,4	0	2188
201029	1 LIT PLIANT 60X120	249	02/08/2010	249	0	2188
201030	2 CHAISES HAUTES	198,8	02/08/2010	198,8	0	2188
201031	1 POUSSETTE DUO TWIN PISTACHE	219,9	02/08/2010	219,9	0	2188
201032	1 BLOC POUSSETTE TRIPLEX X3 JAVA	655	02/08/2010	655	0	2188
201033	1 CHASSIS TRIPLETTE	272	02/08/2010	272	0	2188
201038	3 BACS RETENTION EAU/4 POMPES	699,66	05/08/2010	699,66	0	2188
201040	1 ARMOIRE HAUTE RESTAURA	1676,54	19/08/2010	1676,54	0	2188
201043	ILLUMINATIONS DE NOEL	5358,08	26/08/2010	5358,08	0	2188
201044	10 TABLES DOUBLES (ELEM. ROSTA	861,72	02/09/2010	861,72	0	2188
201045	8 TABLES SIMPLES	573,51	02/09/2010	573,51	0	2188
201046	28 CASIERS (ELEM. ROSTAND)	409,22	02/09/2010	409,22	0	2188
201047	28 CHAISES FIXE (ELEM. ROSTAND	1360,05	02/09/2010	1360,05	0	2188
201048	9 TABLES DOUBLES (ELEM. ROSTAN	775,55	02/09/2010	775,55	0	2188
201049	6 TABLES SIMPLES (ELEM. ROSTAND	430,13	02/09/2010	430,13	0	2188
20105	1 FOUR PYROLYSE HOTPOINT	399	20/05/2010	399	0	2188
201050	24 CASIERS (ELEM. ROSTAND)	350,76	02/09/2010	350,76	0	2188
201051	24 CHAISES FIXES (ELEM. ROSTAN	1138,4	02/09/2010	1138,4	0	2188
201052	10 TABLES DOUBLES (ELEM. MOULI	861,72	02/09/2010	861,72	0	2188
201053	6 TABLES SIMPLES (ELEM. MOULIN	430,13	02/09/2010	430,13	0	2188
201054	26 CASIERS (ELEM. MOLUIN)	379,99	02/09/2010	379,99	0	2188
201055	26 CHAISES FIXES (ELEM. MOULIN	1265,19	02/09/2010	1265,19	0	2188
201056	6 TABLES SIMPLES (ELEM. BOUDOU	430,13	02/09/2010	430,13	0	2188
201057	6 CASIERS (ELEM. BOUDOUX)	87,69	02/09/2010	87,69	0	2188
201058	6 CHAISES FIXES (ELEM. BOUDOUX	316,51	02/09/2010	316,51	0	2188
201059	1 TABLE ADOSSEE 1000 X 700	368,99	02/09/2010	368,99	0	2188
201060	1 PLONGE 2 BACS 1900 X 700	2361,5	02/09/2010	2361,5	0	2188
201062	1 MEUBLE A LANGER	408,99	22/09/2010	408,99	0	2188
201063	6 COUCHETTES EMPILABLE JAUNE	228	22/09/2010	228	0	2188
201065	2 TABLEAUX VERT ECOLES	821,2	22/09/2010	821,2	0	2188
201067	MOUSTIQUAIRE REST. MOULIN	284,65	21/10/2010	284,65	0	2188
20107	1 TENTE DORTOIRS	3324,88	20/05/2010	3324,88	0	2188
201070	1 REFRIGERATEUR FRIGELUX	217,46	17/11/2010	217,46	0	2188
201071	FAUTEUIL BIBERON CRECHE	758,5	10/12/2010	758,5	0	2188
201080	GROS OUTILLAGE (BATTERIE/CIRCU	1380,82	14/12/2010	1380,82	0	2188

201101	1 VITRINE AFFICHAGE	169,71	09/02/2011	169,71	0	2188
201105	SONORISATION PORTABLE	649	05/05/2011	649	0	2188
201106	1 REFRIGERATEUR	495,95	05/05/2011	495,95	0	2188
201110	MATERIEL CAMPING CLSH	950,02	05/05/2011	950,02	0	2188
201111	1 PERCEUSE AVEC ACCESSOIRES	588,4	05/05/2011	588,4	0	2188
201112	1 LAVE LINGE	1100,34	17/05/2011	1100,34	0	2188
201117	MATERIEL CAMPING CLSH	192,8	07/06/2011	192,8	0	2188
2011170	1 TRANSAT TOUT SKAY CIEL	92	20/10/2011	92	0	2188
201118	VELOS VTT	1490,87	07/06/2011	1490,87	0	2188
201121	1 TENTE COMPLETE DE RECEPTION	2691	23/06/2011	2691	0	2188
201122	1 TONDEUSE HONDA HRH 536 K4HXE	1750	23/06/2011	1750	0	2188
201123	1 TAILLE HAIES STIHL HS86R750	580	23/06/2011	580	0	2188
201124	1 DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS410	700	23/06/2011	700	0	2188
201125	1 TABLE MOBILE AUDIO	185,38	23/06/2011	185,38	0	2188
201126	1 ECRAN SUR TREPIED TOILE BLAN	71,5	23/06/2011	71,5	0	2188
201141	1 SOUFFLEUR STIHL	300	15/07/2011	300	0	2188
201146	4 CHAISES HAUTES TELESCOPIQUES	413,64	20/07/2011	413,64	0	2188
201147	2 HOPPOP SAC SIEGES	116,92	20/07/2011	116,92	0	2188
201148	2 POUSETTES QUATTRO	543,2	20/07/2011	543,2	0	2188
201149	2 TRANSATS NOIR/CHAMPAGNE	161	20/07/2011	161	0	2188
201150	2 TRANSATS NAVY/PINGUIN	161	20/07/2011	161	0	2188
201151	3 GILETS PARBALLEES	1905,23	02/08/2011	1905,23	0	2188
201160	1 HOTTE DE LAVERIE	4673,97	04/08/2011	4673,97	0	2188
201163	1 RAMPE PIVOTANTE	3757,59	20/10/2011	3757,59	0	2188
201164	2 HOUSSES PROTECTION POLICE	400,42	20/10/2011	400,42	0	2188
201165	1 NETTOYEUR HP	2093	20/10/2011	2093	0	2188
201169	3 LITS BOIS PLIABLES	780	20/10/2011	780	0	2188
201171	1 TRANSAT TOUT SKAY SAUMON	92	20/10/2011	92	0	2188
201172	2 COUSSINS PRIMA PAPA	120	20/10/2011	120	0	2188
201173	1 TAPIS FUSEE ANTIDERAPANT	276,28	20/10/2011	276,28	0	2188
201174	1 TAPIS TORTUE ANTIDERAPANT	204,51	20/10/2011	204,51	0	2188
234001	1 TABLEAU TRIPTYQUE	1676,94	01/12/1996	1676,94	0	2188
Total		242906,68		242906,68	0	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ET A MAIN LEVÉE

<b>OBJET : REVALORISATION DES TARIFS MUNICIPAUX : location de salles, cimetière, allocation de naissance, photocopies noir et blanc, liste électorale, recueil des actes administratifs, bibliothèque</b>	<b>3</b>
---	----------

Monsieur le Maire expose :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE REVALORISER DE 2 %** les tarifs municipaux ainsi qu'il suit :

**A COMPTER DU 1er JANVIER 2019**

A noter que le coût de remise en état après location des salles Georges Brassens et Henri Salvador est inclus dans les tarifs.

<b><u>LOCATION DE SALLES</u></b>	<b>MONTANT</b>
<b>Salle GEORGES BRASSENS :</b>	
<b>Toutes les salles + cuisine</b>	
Particuliers et groupements V.S.P.	<b>886</b>
Caution	<b>886</b>
Extérieurs V.S.P.	<b>1 518</b>
Caution	<b>1 518</b>
<b>Espace PIERRE PERRET :</b>	
<b>Salle de restauration</b>	
V.S.P.	<b>456</b>
Caution	<b>456</b>
Extérieurs V.S.P.	<b>1 061</b>
Caution	<b>1 061</b>
<b>Salle D'Hersignerie</b>	
Par heure	<b>23</b>
Par demi journée	<b>67</b>
Par journée	<b>134</b>
<b>Salles A et B</b>	
Par heure	<b>15</b>
Par demi journée	<b>45</b>
Par journée	<b>89</b>
<b>Salles Miguel Estrella, Yehudi Menuhin, Maria Callas</b>	
Par heure	<b>12</b>
Par demi journée	<b>34</b>
Par journée	<b>67</b>
<b>Prêt de matériel vidéo</b>	
Par heure	<b>19</b>
Par demi journée	<b>56</b>
Par journée	<b>111</b>
<b>Salle JACQUES PREVERT :</b>	<b>253</b>
Caution	<b>253</b>
<b>Salles LOUISE MICHEL + LA GLACIERE</b>	
(sauf samedi et dimanche)	
Par demi journée	<b>46</b>
Par journée	<b>90</b>
Par semaine	<b>167</b>
Par mois (tous les jours)	<b>277</b>
Caution	<b>90</b>
<b>Complexe HENRI SALVADOR :</b>	
<b>Salle culturelle</b> (uniquement pour les associations)	
V.S.P.	<b>432</b>
Caution V.S.P.	<b>1 508</b>

Extérieurs V.S.P.	<b>790</b>
Caution extérieurs V.S.P.	<b>1 508</b>
<b>Hall :</b>	<b>203</b>
Caution	<b>203</b>
<b>Régie son et lumière :</b>	
V.S.P. et extérieurs V.S.P.	
Forfait 4 heures	<b>246</b>
Forfait 8 heures	<b>500</b>
<b>Sécurité contre risques incendie et panique :</b>	
V.S.P. et extérieurs V.S.P.	
Forfait 4 heures	<b>287</b>
Forfait 8 heures	<b>572</b>

<b>CIMETIERE</b>	
<b>VACATIONS FUNERAIRES</b>	<b>22</b>
<b>TAXES FUNERAIRES :</b>	
inhumation au caveau provisoire :	
De 1 à 15 jours	<b>25</b>
Par jour supplémentaire	<b>1,15</b>
<b>CONCESSIONS :</b>	
50 ans	<b>472</b>
30 ans	<b>158</b>
15 ans	<b>82</b>
<b>CASE COLUMBARIUM :</b>	
50 ans	<b>589</b>
30 ans	<b>354</b>
15 ans	<b>120</b>

<b>ALLOCATION DE NAISSANCE</b>	<b>35</b>
Pour les enfants nés à compter du 1er janvier 2019	

<b>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</b>	
Format A4	<b>0,10</b>
Format A3	<b>0,20</b>

<b>TRANSMISSION DE LA LISTE ELECTORALE</b>	
Sur clé USB 4 GO	<b>10,20</b>

<b>RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS</b>	<b>La page</b> <b>0,10</b>	<b>Le document</b> <b>3</b>
---	-------------------------------	--------------------------------

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE****A COMPTER DU 1er JANVIER 2019****ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE**

Villersois	<b>Gratuit</b>
Habitants de l'A.C.S.O.	<b>11</b>
Habitants des autres villes	<b>16</b>

**IMPRESSION FORMAT A4 NOIR ET BLANC (par feuille de papier)**

Pour tous	<b>0,10</b>
-----------	-------------

**RETARDS DE RESTITUTION DE DOCUMENTS (par lettre de rappel)**

1er rappel	<b>Gratuit pour tous</b>
2ème rappel	<b>Emprunt limité à 1 document le jour de la restitution</b>
3ème rappel	<b>Suspension de prêt jusqu'au retour du(des) document(s) + 1 semaine de suspension</b>

**RACHAT DE CARTE DE LECTEUR**

Pour tous	<b>1,70</b>
-----------	-------------

**CONSULTATION INTERNET (pour 1 heure)**

Pour tous	<b>0,20</b>
-----------	-------------

**ATELIER MULTIMEDIAS**

Pour tous	<b>2,20</b>
-----------	-------------

**VENTE DE LIVRES (à l'unité)**

Plaquette de l'église	<b>3,60</b>
Une ville, une histoire	<b>20,50</b>
Livre déclassé	<b>0,50</b>
DVD « Les œuvres sociales de la Compagnie française des matières colorantes »	<b>15,00</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ET A MAIN LEVÉE**

<b>OBJET : TARIFS 2019 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE</b>	<b>4</b>
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L 2333-7, L 2333-9, L 2333-10, L 2333-11 et L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 28 février 2018 relatif à

l'actualisation pour 2019 des tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE FIXER** les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :

TYPES DE SUPPORTS PUBLICITAIRES	TARIFS APPLICABLES POUR 2019
<p><u>ENSEIGNES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• superficie inférieure à 7 m<sup>2</sup></li> <li>• la somme des superficies taxables est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 12 m<sup>2</sup> et jusque 50 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 50 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">Exonération</p> <p style="text-align: right;">15,70 €</p> <p style="text-align: right;">31,40 €</p> <p style="text-align: right;">62,80 €</p>
<p><u>DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les supports non numériques dont la surface est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ inférieure à 50 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 50 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>• pour les supports numériques dont la surface est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ inférieure à 50 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 50 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: right;">15,70 €</p> <p style="text-align: right;">31,40 €</p> <p style="text-align: right;">47,10 €</p> <p style="text-align: right;">94,20 €</p>

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS</b>
--

<b>5</b>
----------

Monsieur CYGANIK, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE MODIFIER**

**ET D'ADOPTER** le règlement ci-joint.

## ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et les mercredis en période scolaire.

L'Accueil de Loisirs se situe à l'Espace P. Perret, Cavée des renards (03-44-66-31-82).

L'accueil est réservé aux enfants de la petite section de maternelle jusqu'à 15 ans.

scolarisés et résidant sur la commune

scolarisés à l'extérieur et résidant sur la commune

scolarisés en primaire sur la commune et résidant à l'extérieur

Attention, les « Toute Petite Section » ne peuvent avoir accès à ce service.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs en juillet ou août, d'un enfant inscrit en Petite Section à la rentrée de septembre, fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'Élu Délégué à l'Accueil de Loisirs et l'Animation Jeunesse.

### 1 - L'ORGANISATION

#### 1 - 1. La direction

La direction administrative est assurée par le responsable du service Accueil de Loisirs/Périscolaire/Sports.

Les directions pédagogiques sont assurées, les mercredis et vacances scolaires par des agents titulaires du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs).

#### 1 - 2. Les modalités d'accueil

Ouverture du centre : de 8h à 18h

#### *Pendant les vacances scolaires*

Les enfants sont accueillis à l'espace P. Perret de 8h à 9h.

Les enfants inscrits au périscolaire du matin et/ou du soir peuvent bénéficier de l'accueil du péricentre le matin de 7h 30 à 8h et le soir de 18h à 18h 30.

Ces deux services sont facturés en supplément par un forfait semaine.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h.

L'accueil École Élémentaire J. Moulin :

Pour les enfants résidant près de la mairie, un accueil est organisé à l'école élémentaire J. Moulin de **8h à 8h30** le matin et de **17h à 18h** le soir.

La liaison en bus gratuit vers le centre à l'espace P. Perret est assurée par l'équipe.

Signalez au moment de la réservation de l'enfant si vous souhaitez bénéficier de ce service. Attention ce service est établi pour le matin et le soir, pour la semaine complète pendant les vacances scolaires.

En cas de sortie, les horaires du soir sont susceptibles d'être modifiés, les familles seront informées de l'heure de retour des enfants.

Les 12/15 ans peuvent être accueillis à la journée avec ou sans repas ou en demi-journée, matin de 8h00 à 9h30 ou après-midi, avec repas (arrivée à 11h 45) ou sans repas. Départ à partir de 17h00.

#### Le mercredi :

Le matin, les enfants sont accueillis à l'Espace Pierre Perret de 8h à 9h.

**L'accueil ne sera plus assuré à l'école Jean Moulin.**

Les enfants inscrits au périscolaire du matin et/ou du soir peuvent bénéficier de l'accueil du péricentre le matin de 7h 30 à 8h et le soir de 18h à 18h 30.

Un accueil est possible, à EPP :

à la journée avec repas le midi

à la demi-journée, le matin et sans repas (départ à 11h 45)

à la demi-journée, le matin et avec repas (départ à 13h 30)

à la demi-journée, l'après-midi et avec repas (arrivée à 11h 45)

à la demi-journée, l'après-midi et sans repas (arrivée à 13h30)

Aucune dérogation quant à ces horaires de départ ou d'arrivée ne sera accordée.

Pour les autres enfants, l'accueil a lieu de **13h30 à 14h**.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h à l'espace P. Perret.

**L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE ENFANCE EST OBLIGATOIRE.**

## **2 - LA RESERVATION**

**Aucun enfant ne peut être accueilli à l'Accueil de Loisirs sans réservation (sauf pour le Point Jeunes, où seule l'inscription administrative reste obligatoire).**

### 2 – 1. Les vacances scolaires

Les réservations, les modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la (les) semaine(s) concernée(s) pour les petites sessions et pour les sessions de Juillet et Août, au service enfance.

Les dates d'inscriptions sont précisées, pour chaque période, sur le bulletin municipal et le site de la Ville.

Les réservations s'entendent pour une semaine complète (sauf pour le Point Jeunes)

Il est possible de réserver pour 1, 2, 3 ou 4 semaines selon le besoin.

## 2 – 2. Les mercredis

Les réservations, pour chaque rentrée scolaire, sont effectuées entre Mai et Juin au Service Enfance.

Toutefois, en dehors de ces périodes, les réservations, modifications ou annulations doivent être réalisées, au plus tard, le mercredi précédant la semaine concernée :

Auprès des agents du périscolaire ou de L'Accueil de Loisirs en renseignant la fiche de besoins prévisionnels.

Par SMS au 07 61 65 08 22

par mail: [alsh.peri@villers-saint-paul.fr](mailto:alsh.peri@villers-saint-paul.fr)

Auprès du Service Enfance

Il est précisé aux familles que :

- **Si la semaine a été réservée mais que l'enfant ne participe pas aux activités, elle est due intégralement, sauf raison dûment justifiée.**
- **Tout mercredi réservé donnera lieu à facturation, même en l'absence de l'enfant, sauf raison dûment justifiée.**
- **En cas de réservation en dehors des délais prévus, le tarif appliqué est égal au tarif établi pour chaque famille x 2 x nombre de jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.**

Si votre enfant rentre seul, l'autorisation parentale devra être obligatoirement donnée lors de la réservation.

Les fiches de réservation et de liaison sanitaire sont valables une année, de septembre à fin août. Toutes modifications intervenant sur les renseignements fournis devront impérativement être signalées au service enfance de la mairie ou à la direction du centre.

## **3 – REPAS**

Les enfants inscrits en journée complète, ou en demi-journée avec repas, prennent leur repas du midi à la cantine.

Le goûter est fourni par le centre. En cas de sortie, un menu pique-nique est prévu par le centre.

Pour des raisons de réglementation, votre enfant ne peut en aucun cas apporter son propre repas y compris lors des sorties ou séjours (à l'exception des PAI)

## **4 - LA PLACE DES FAMILLES**

Les familles ont la possibilité de joindre le service en appelant au 03 44 66 31 82 et peuvent obtenir des rendez-vous individualisés soit auprès de la direction, du responsable du secteur ou de l' élu délégué.

Ce règlement est valable sans limitation de durée.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ATTAC OISE</b>	<b>6</b>
---	----------

Monsieur CHARKI, Adjoint au Maire, expose :

L'association ATTAC OISE, créée en 1999, a pour but l'information et la promotion d'actions en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir politique, économique, social et culturel confisqué par la sphère financière.

Le projet de société juste et durable auquel une grande majorité de citoyens aspire s'écrit jour après jour depuis des dizaines d'années. De nombreuses initiatives concrètes se développent sur le territoire et constituent de nouvelles habitudes de vie, de nouveaux modes de consommation et de production.

Cette association organisera du 18 au 30 septembre 2018 « la fête des possibles » dont la journée du 30 septembre se déroulera sur la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent.

L'objectif de cette manifestation est de montrer comment chacun peut adapter son mode de vie aux enjeux du 21ème siècle en embellissant le quotidien.

Aussi, afin d'apporter notre soutien financier à l'organisation de cette manifestation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'ATTRIBUER** à l'association ATTAC OISE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

La dépense sera imputée au compte 6748.020/110.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ET A MAIN LEVÉE

<b>OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE VILLERS-SAINT-PAUL / HAMBERGEN</b>	<b>7</b>
---	----------

Madame BOUTROUE, Adjointe au Maire expose :

Dans le cadre de notre jumelage avec la ville d'Hambergen, une délégation allemande a séjourné sur la commune lors du week-end de la Pentecôte en mai 2018.

Des échanges sportifs et culturels ont eu lieu et ont confirmé cette amitié qui lie nos deux communes.

Ces festivités ayant occasionné des frais supplémentaires pour l'association, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au Comité de Jumelage Villers-Saint-Paul / Hambergen.

La dépense sera imputée au compte 6748.020/110.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ET A MAIN LEVÉE

<b>OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE A TITRE EXCEPTIONNEL DU MAGASIN LIDL SITUE SUR LA COMMUNE LES DIMANCHES 23 ET 30 DECEMBRE 2018</b>	<b>8</b>
---	----------

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 28 décembre 2017, la Direction Régionale de LIDL a sollicité l'autorisation d'ouverture à titre exceptionnel du magasin situé 2 rue du Général de Gaulle à Villers-Saint-Paul les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

L'article L 3132-26 du Code du Travail prévoit que les commerces de détail habituellement fermés le dimanche peuvent être autorisés à ouvrir ce jour-là par décision du Maire après avis du Conseil Municipal.

Vu les consultations effectuées auprès des organisations syndicales et patronales le 18 janvier 2018,

Vu les avis émis par ces organisations syndicales et patronales,

Considérant que le magasin appartient à la branche d'activité à prédominance alimentaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur l'autorisation d'ouverture à titre exceptionnel du magasin LIDL situé sur la commune les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'EQUIPEMENT DU MULTI-ACCUEIL « MAISON DES LUTINS »</b>	<b>9</b>
--	----------

Madame ROSE-MASSEIN, Adjointe au Maire, expose :

La nouvelle structure municipale a ouvert ses portes le 15 novembre 2016, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs.

Sont prévus :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • L'installation d'une signalétique en façade « Maison des Lutins » | 1 040,00 € H.T. |
| • Travaux d'isolation acoustique (dortoirs et couloir)              | 7 759,35 € H.T. |

Le plan de financement est le suivant :

Caisse d'Allocations Familiales	3 519,74 € H.T.	40 %
Ville de Villers-Saint-Paul	5 307,35 € H.T.	60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une participation financière

de 40% sur le montant H.T. des travaux et d'installation de 8 799,35 €.

**ET D'AUTORISER** la collectivité, sans préjuger de la décision finale de la Caisse d'Allocations Familiales à procéder aux achats.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'EQUIPEMENT DU MULTI-ACCUEIL « MAISON DES LUTINS »</b>	<b>10</b>
--	-----------

Madame ROSE-MASSEIN, Adjointe au Maire, expose :

La nouvelle structure municipale a ouvert ses portes le 15 novembre 2016, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux équipements.

Sont prévus :

• L'achat de 4 assises ergonomiques	313,36 € H.T.
• L'achat d'un chariot de Ménage	705,61 € H.T.
• L'installation de moustiquaires aux fenêtres de la cuisine	391,20 € H.T.
• L'achat d'une chaise haute	80,51 € H.T.
• L'achat d'un sèche-linge semi professionnel	1 189,60 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>2 680,28 € H.T.</b>

Le plan de financement est le suivant :

Caisse d'Allocations Familiales	1 072,11€ H.T.	40%
Ville de Villers-Saint-Paul	1 616,62€ H.T.	60%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE PROCEDER** à l'achat du matériel permettant de finaliser l'aménagement des locaux

**DE SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une participation financière de 40%

**ET D'AUTORISER** la collectivité, sans préjuger de la décision finale de la Caisse d'Allocations Familiales à procéder aux achats.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagements extérieurs de rénovation.  
Est prévu :

• L'achat d'un sol amortissant dans la cour extérieure	8 430,00€ H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>8 430,00€ H.T.</b>

Le plan de financement est le suivant :

Caisse d'Allocations Familiales	6 744,00€ H.T.	80%
Ville de Villers-Saint-Paul	1 712,58€ H.T.	20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE PROCEDER** à la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs

**DE SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une participation financière de 80%

**ET D'AUTORISER** la collectivité, sans préjuger de la décision finale de la Caisse d'Allocations Familiales à réaliser les travaux.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 6 novembre 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) POUR LES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>11</b>
---	-----------

Monsieur PITKEVICHT, expose :

Dans le cadre de l'exécution du budget 2018, nous souhaitons effectuer différents travaux d'amélioration dans nos bâtiments (Scolaires, Bibliothèque), à savoir :

**A)- Au titre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics**

Jean Moulin Maternelle :

Interphonie et ouverture du portail 4 745,00 €/HT

Jean Rostand Maternelle :

Boîtier d'alerte PPMS 3 215,00 €/HT

Interphonie et ouverture du portail 5 675,00 €/HT

Constant Boudoux Maternelle :

Boîtier d'alerte PPMS 2 546,00 €/HT

Interphonie et ouverture du portail 3 180,00 €/HT

Saint Exupéry :

Boîtier d'alerte PPMS 2 966,00 €/HT

Interphonie et ouverture du portail 4 745,00 €/HT

Jean Rostand Elémentaire :

Boîtier d'alerte PPMS 3 674,00 €/HT

Interphonie et ouverture du portail 4 745,00 €/HT

Jean Moulin Elémentaire :

Interphonie et ouverture du portail 5 365,00 €/HT

Constant Boudoux Elémentaire :

Boîtier d'alerte PPMS 3 005,00 €/HT

Interphonie et ouverture du portail 4 415,00 €/HT

Bibliothèque :

Barreaudage des fenêtres ou  
fermeture de la coursive arrière par barreaudage 11 175,00 €/HT

**Soit un total de 59 451,00 €/HT**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération peut être établi comme suit (valeurs exprimées en euros – hors taxes) :

- État	47 560 €	80%
- Ville de Villers Saint Paul	11 891 €	20%
	<b>59 451 €/HT</b>	<b>100%</b>

**B)- Au titre de la rénovation des bâtiments scolaires**

Saint Exupéry :

Réfection des sanitaires 8 978,64 €/HT

Jean Rostand Elémentaire :

Réfection des sanitaires 9 234,38 €/HT

Jean Moulin Elémentaire :

Mise en peinture des circulations et des cages d'escaliers 20 090,02 €/HT

Restauration scolaire :

Insonorisation de la restauration scolaire Jean Moulin Elémentaire 13 351,80 €/HT

Achat de tables insonorisantes 5 249,70 €/HT

Achat de cloisons mobiles insonorisantes 2 815,32 €/HT

**Soit un total de 59 719,86 €/HT**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération peut être établi comme suit (valeurs exprimées en euros – hors taxes) :

- État	23 136,00 €	38,7%
- Ville de Villers Saint Paul	36 583,86 €	61,3%
	<b>59 719,86 €/HT</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE SOLLICITER** le concours financier de l'État aux taux précités ci-dessus pour l'ensemble des travaux.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 16 avril 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

*Monsieur le Maire précise que nous avons présenté le dossier dans le cadre du plan vigipirate sans obtenir de subvention.*

*L'Etat impose des obligations aux collectivités sans pour autant financer les travaux qui en découlent.*

*Monsieur MASSEIN indique que nous devons déjà sécuriser nos écoles par rapport aux entrées et sorties des écoliers.*

<b>OBJET : MISE EN SOUTERRAIN B.T./E.P./F.T. RUE PASTEUR</b>
--

<b>12</b>
-----------

Monsieur PITKEVICHT, Adjoint au Maire, expose :

Conformément à la délibération prise le 13 décembre 2010 pour la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'Electricité de l'Oise de la compétence électrification,

Dans le cadre du budget investissement de l'année 2018, nous souhaitons procéder à la mise en souterrain des réseaux d'électricité, Eclairage Public et France Télécom pour la Rue Pasteur,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 15 février 2018, s'élevant à la somme de 275 830,07 € (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 247 343,06 € (avec subvention), ou 208 194,71 € (avec subvention),

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés ».

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu les statuts du SE60 en date du 4 novembre 2016,

**D'ACCEPTER** la proposition financière du Syndicat d'Electricité de l'Oise de procéder aux travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, Eclairage Public et France Télécom de la Rue Pasteur

**DE DEMANDER** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux

**DE PRENDRE ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à a date de réalisation des travaux

**D'AUTORISER** le versement d'un fonds de concours au SE60

**D'INSCRIRE** au budget communal de l'année 2018, les sommes qui seront dues au SE60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- en section d'investissement à l'article 204158 les dépenses afférentes aux travaux 190 955,32 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans subventions)
- en section de fonctionnement, à l'article 705, les dépenses relatives aux frais de gestion 17 239,39 €

**DE PRENDRE ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

**ET DE PRENDRE ACTE** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DE CHAUFFAGE AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2014/06</b>	<b>13</b>
--	-----------

Monsieur PITKEVICHT, Adjoint au Maire expose :

Afin d'assurer la maintenance des installations de chauffage pour une partie des bâtiments communaux (Espace Pierre Perret, Complexe Sportif et culturel Henri Salvador, chaudières individuelles des logements, Eglise, Atelier STM, SAMU Social), nous avons lancé un marché en procédure adaptée qui après analyse des offres par les services techniques et décision de Monsieur le Maire du 22 décembre 2014, a été attribué à l'entreprise CQFD 16 rue de Jousin 60730 ULLY ST GEORGES.

Montant annuel de la prestation de conduite et de petit entretien : (Valeur novembre 2014)	6 322,00 € TTC	(5 268,34 € HT)
--	----------------	-----------------

Suite aux travaux du presbytère et des logements au 25 rue Belle Visée, il est nécessaire d'incorporer dans le contrat, les nouvelles chaudières individuelles posées, à savoir :

Prestations de conduite et de petit entretien :	660,00 € TTC	(550,00 € HT)
---	--------------	---------------

Les montants du marché s'en trouvent modifié comme suit :

Prestations de conduite et de petit entretien :	6 322,00 € TTC	(5 268,34 € HT)
---	----------------	-----------------

Prestations de conduite et de petit entretien : (Valeur novembre 2014)	+ 660,00 € TTC	(550,00 € HT)
	<b>6 982,00 € TTC</b>	<b>(5 818,34 € HT)</b>

Tous les autres clauses du marché restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'ACCEPTER** la proposition d'avenant N°1 au marché N°2014/06

**ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant N°1.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL</b>	<b>14</b>
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Suite aux avis favorables de la Commission Administrative Paritaire réunie le 29 mars 2018 pour les avancements de grade,

Considérant le besoin de renforcer les services administratifs dits « généraux » (Finances, Ressources Humaines et Secrétariat Général),

Et afin de renforcer notre action en faveur de la réussite scolaire et de l'emploi en créant un poste d'apprenti en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**DE MODIFIER** le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

<b>SUPPRESSION</b>	<b>CREATION</b>
A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
3 Adjoints Techniques	3 Adjoints Techniques Principaux de 2 <sup>ème</sup> classe
A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018	
	1 Adjoint Administratif
A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	
	1 Apprenti C.A.P. Petite Enfance

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b><u>OBJET</u> : ADHESION A L'ADICO POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES</b>	<b>15</b>
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que toutes organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles

qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 683,44 € (H.T.)
- la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 1 206,90 € (H.T.) et pour une durée de 3 ans renouvelable.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'ADOPTER** cette proposition

**DE M'AUTORISER** à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO

**ET D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ET A MAIN LEVÉE**

<b>OBJET : LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE</b>	<b>16</b>
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5210-1-1, L 5211-25-1 et L 5211-26,

Vu le Code de l'Environnement notamment l'article L 211-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche en date du 12 juin 2018 faisant une proposition de clé de répartition de l'actif et du passif,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions de liquidation du Syndicat,

Considérant qu'il incombe aux communes membres de déterminer la clé de répartition de l'actif et du passif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'APPROUVER** les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche

**DE RETENIR** la clé de répartition suivante :

répartition proportionnelle à la grille d'appel à cotisations (2017),  
soit 7 % pour Villers-Saint-Paul

**ET DE M'AUTORISER** à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE**

<b>OBJET : PALESTINE, HALTE AU MASSACRE !</b>	<b>17</b>
---	-----------

Monsieur le Maire expose :

Alors que des milliers de Gazaouis ont manifesté pacifiquement pour commémorer la Journée de la Terre, réclamer le droit au retour, marquer leur opposition à l'implantation de l'ambassade américaine à Jérusalem et dénoncer le blocus de Gaza, l'armée israélienne a

tiré à balles réelles avec la volonté manifeste de tuer, faisant plusieurs dizaines de morts, dont des enfants et des milliers de blessés.

Un bilan qui s'ajoute aux 3 600 morts des interventions militaires israéliennes de 2009, 2012 et 2014.

Plutôt que de dénoncer de tels actes condamnés par le droit international et de soutenir les initiatives de l'ONU tendant à organiser la protection du peuple palestinien, la France a affiché son soutien à Benjamin Netanyahu que le Président de la République Emmanuel Macron a reçu à Paris le 5 juin dernier.

Solidaires du peuple palestinien et plus particulièrement des habitants d'El Maghazi avec qui notre ville entretient des liens d'amitié depuis de nombreuses années, les élus de Villers-Saint-Paul, dénoncent avec force les actes criminels commis par l'armée israélienne. Ils expriment leur indéfectible volonté de reconnaître l'Etat de Palestine coexistant avec celui d'Israël dont la sécurité doit aussi être garantie. Ils appellent le Président de la République et le gouvernement français à engager, sans plus attendre, toutes initiatives tendant à la protection des populations civiles de la bande de Gaza et des territoires occupés, à sanctionner Israël pour les crimes perpétrés contre les manifestants pacifiques et demandent, à nouveau la reconnaissance par la France de la Palestine comme un état libre et indépendant, préalable incontournable à la recherche d'une réelle solution au conflit et à l'instauration de la paix.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)</b>	<b>18</b>
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée j'ai effectué les opérations suivantes :

- Décision en date du 7 février 2018 confiant à l'espace Henri Matisse, équipement culturel de la ville de Creil, l'animation et la fourniture du petit matériel d'arts graphiques pour l'animation de 3 ateliers d'initiation aux beaux-arts à l'occasion du Salon des Arts 2018 le 24 mars 2018 pour un montant de 150 € TTC ;
- Décision en date du 20 février 2018 concernant un contrat de cession avec l'association « Le Théâtre Tiroir » pour son spectacle « Blanche Aurore Céleste » le 14 avril 2018 dans la salle de spectacles du complexe Henri Salvador pour un montant de 450 € TTC ;
- Décision en date du 20 février 2018 concernant un contrat de cession avec l'association « La Compagnie Salleste » pour son spectacle « La Compagnie Salleste fait son cinéma » le 14 avril 2018 dans la salle de spectacles du complexe Henri Salvador pour un montant de 450 € TTC ;

- Décision en date du 19 mars 2018 concernant une convention de prestations « contre-visite médicale » avec le groupe Neeria. Le tarif des contres-visites est de 150 € HT auquel il convient d'ajouter soit 15 € pour une contre-visite effectuée au cabinet du médecin, soit les frais de déplacement du médecin au domicile de l'agent dans un secteur de 20 kms aller/retour ;
- Décision en date du 27 mars 2018 concernant un contrat de cession avec l'association « oh'IS Culture » pour son spectacle « Queen Naho » le 29 septembre 2018 dans la salle de spectacles du complexe Henri Salvador pour un montant de 2 500 € TTC ;
- Décision en date du 4 avril 2018 désignant Maîtres WAQUET, FARGE et HAZAN, Avocats – 27 Quai Anatole France 75345 Paris Cedex 05 – pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier : « Commune de Villers-Saint-Paul / Cour Administrative d'Appel de Douai ». Les honoraires s'élèvent à 3 600 € TTC. En cas de mémoires en défense, la poursuite de la procédure sera subordonnée au versement d'une « somme complémentaire globale comprise entre 1 000 € HT et 2 000 € HT qui couvrira l'ensemble des frais et honoraires jusqu'à l'arrêt à intervenir, notamment pour l'établissement d'écritures en réplique et le suivi de l'audience ;
- Décision en date du 5 avril 2018 concernant un avenant de régularisation au titre du contrat d'assurance « Dommages aux biens et des risques annexes » établi avec GROUPAMA – 60 Bd. Duhamel du Monceau 45166 Olivet - à effet du 1er janvier 2018 concernant la prime provisionnelle pour l'exercice 2018 d'un montant de 13 459,02 € TTC dont 150,34 € TTC au titre de la prestation supplémentaire ;
- Décision en date du 5 avril 2018 concernant un bail commercial établi avec la Société MS SWEEY DISTRIBUTION représentée par M. Mourad MERRAKCHI pour un local de stockage situé à Villers-Saint-Paul – 1 rue Ricaux pour une durée de 9 années entières à compter du 1er mai 2018. Le loyer mensuel est fixé à 246,99 € payable à terme échu le 1er de chaque mois à compter du 1er juin 2018 ;
- Décision en date du 19 avril 2018 concernant la passation d'un marché pour le balayage mécanisé de la voirie communale avec l'entreprise SITA OISE (Longueil Sainte Marie) pour un montant de 13 807,20 € TTC ;
- Décision en date du 18 mai 2018 concernant la passation d'un marché pour le balayage mécanisé de la voirie communale avec l'entreprise SITA OISE (Longueil Sainte Marie). Le montant de l'option n°1 du marché est fixé annuellement à 6 903,60 € TTC ;
- Décision en date du 18 mai 2018 concernant un emprunt de 500 000 € remboursable sur 20 ans souscrit auprès de La Banque Postale pour le financement de travaux d'investissement ;
- Décision en date du 18 mai 2018 concernant un avenant de régularisation au titre du contrat d'assurance « Responsabilités et risques annexes » établi avec la SMACL – 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort – à effet du 1er janvier 2017 concernant la cotisation annuelle 2017 s'élevant à 3 802,81 € TTC, soit une augmentation de 453,24 € TTC ;

- Décision en date du 18 mai 2018 prolongeant jusqu'au 30 septembre 2018 la suspension du règlement de la redevance d'occupation mensuelle accordée à M. Mourad MERRAKCHI pour le local situé 36 Rue M. Deneux à Villers-Saint-Paul, suite à un incendie survenu le 5 juin 2017 ;
- Décision en date du 7 juin 2018 concernant la passation d'un marché avec la Société LOISELEUR (Villers-Saint-Paul) pour l'entretien des espaces naturels communaux non aménagés pour les années 2018, 2019 et 2020. Montant du marché est fixé à 10 182,71 € TTC.

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 25 Juin 2018

Pour copie conforme  
Le Maire,

Gérard WEYN

**Les membres présents au Conseil Municipal**

MASSEIN	BOQUET	BOUTROUE	ROSE-MASSEIN
CYGANIK	DHEILLY	PITKEVICT	GOSSART
CARON	DESCAUCHEREUX	ADJOU DJ	RUHAUT
FETOUM	BOUTI	DAVID	